

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 996 13 mai 2011

## **SOMMAIRE**

Compagnie Luxembourgeoise de Gestion	GSSM Luxembourg Holding S.à r.l 47781
de Droits SA 47785	Héritiers Jules Fischer S.A 47803
Danor Media Sàrl47795	Hexagon World S.A
Danor Media Sàrl47796	HRE Immobilière S.A 47781
DD Publishing S.A	HSBC Private Bank Management Services
De Botzert S.à.r.l 47795	(Luxembourg) S.A
Euton Investment Company S.A 47762	InolTech S.à r.l 47807
FHLU Continental (S.àr.l.) B.V 47764	International Financing Partners S.A SPF
Fiduciaire Roland Kohn S.à r.l 47764	
Finpharma S.A	Juria Consulting S.A
GAM S.A. General Asset Management S.A.	Juria Experts S.à r.l47780
47806	Key Concept Constructions S.à r.l 47785
Gatinvest Holding S.A47774	Keythong International Limited S.A 47806
GATINVEST S.A., société de gestion de	La Dame du Luxembourg S.A 47808
patrimoine familial47774	Lavedrine Finance 47762
Gestion Financière et Patrimoniale S.A.	LOGOS IT Services S.A 47764
47795	Lone Star Capital Investments S.à r.l 47784
Global Care Solutions (GCS)S.A 47778	LSREF Lux Japan Investments IV S.à r.l.
Globstone Holding S.A 47774	
Globstone Holding S.A47774	LSREF Lux Japan Investments IV S.à r.l.
GloBull Investment and Development Ma-	47785
nagement S.A 47802	Tasaco S.à r.l
Globull Investment and Development	VA No1 (Regnault) S.à r.l
S.C.A	Varanassi S.à r.l
Gravity Sport Management S.A 47804	Via SA Soparfi
Grossfeld S A 47778	



## Lavedrine Finance, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 137.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA L-2530 LUXEMBOURG 4, RUE HENRI SCHNADT Signature

Référence de publication: 2011044947/13.

(110049695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

### Euton Investment Company S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 30.612.

L'an deux mille dix, le seize décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «EUTON INVESTMENT COMPANY S.A.», une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 30.612, constituée suivant acte reçu notarié en date du 6 janvier 1978, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 40 du 2 mars 1978 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 19 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 816 du 3 avril 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Réduction du capital social à concurrence de cinq cent mille euros (500.000,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de six cent vingt mille euros (620.000,- EUR) à cent vingt mille euros (120.000,- EUR) par diminution de la valeur nominale des actions et remboursement aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans la société.
  - 2.- Modification afférente de l'article des statuts relatif au capital social.
  - 3.- Modification de l'article des statuts relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.



La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

- 4.- Modification de l'article des statuts relatif à la nature des actions par insertion d'un alinéa relatif au démembrement de la propriété des actions de la société.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de cinq cent mille euros (500.000,-EUR) pour le ramener de son montant actuel de six cent vingt mille (620.000,-EUR) à un montant de cent vingt mille euros (120.000,-EUR) par diminution de la valeur nominale des vingt-cinq mille (25.000) actions et remboursement aux actionnaires existants de la Société, proportionnellement à leur participation actuelle dans ladite Société.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour effectuer le remboursement en respectant les dispositions de l'article 69 (2) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, concernant les sociétés commerciales.

## Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article «Capital social» des statuts est modifié comme suit:

## Capital social

«Le capital social souscrit est fixé à EUR 120.000,- (cent vingt mille euros divisé en 25.000 (vingt-cinq mille) actions nominatives d'une valeur nominale de EUR 4,80 (quatre euros et quatre-vingts cents) chacune.»

#### Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le statut de la Société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 et décide de modifier l'article des statuts de la Société, relatif à son objet social, pour lui donner la teneur suivante:

#### Objet

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

## Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article des statuts relatif à la nature des actions par insertion d'un deuxième alinéa tel que rédigé comme suit.

#### Nature des actions (deuxième alinéa)

## «Usufruit et Nu-propriété

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit sera exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-propriétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque action sont les suivants:

- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires, sauf pour l'assemblée se prononçant sur la mise en liquidation de la société,
  - droit aux dividendes.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés pour chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun pour autant qu'ils n'aient pas été expressément réservés ci-avant à l'usufruitier et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit et de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:



Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention «usufruit»,
- en regard du nom du nu-propriétaire de la mention «nue-propriété».

Si les actions sont au porteur:

- par le manteau des actions à attribuer au nu-propriétaire et
- par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. BLONDEAU, C. DETREMBLEUR, M.-L. SCHUL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16333. Reçu soixante-quinze Euros (75,-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011026218/111.

(110031943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

## LOGOS IT Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 427-429, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 65.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011044979/13.

(110049675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

## Fiduciaire Roland Kohn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 259, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.883.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011045104/13.

(110050570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

## FHLU Continental (S.àr.l.) B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 159.010.

### **STATUTES**

In the year two thousand and eleven, on the 11 st day of January.

Before Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- DARWIN INVESTMENTS S.àr.I., a company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 3, Rue de Bains, L-1212 LUXEMBOURG and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés



Luxembourg under the number B 156.773, duly represented by its sole director, Mr. Massimiliano SELIZIATO, private employee, professionally residing at 5, Place du Théâtre, L-2613, Luxembourg,

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. DARWIN INVESTMENTS S.àr.l. is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of FHLU CONTINENTAL B.V., a public company limited by shares (beslotem vennootschap) incorporated and organized under the laws of the Netherlands, having its statutory office in The Neherlands, Amsterdam, but its principal and central place of administration and the place of effective management (also known as the principal place of business) at 3, Anson Road 27-01 Springleaf, Tower Singapore, 079909 Singapore (the Company),
- II. That by a resolution of the sole shareholder of the Company adopted on January 11, 2011, copy of which shall remain annexed to the present deed, the Company resolved to transfer the principal and central place of administration and the place of effective management (also known as the principal place of business) of the Company from Singapore to the City of Luxembourg with effect as at January 11 st, 2011 without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance, the statutory office remaining in Amsterdam, The Netherlands. All formalities required under the laws of the Netherlands and Singapore to give effect to that resolution have been duly performed.
  - III. The agenda of the meeting is the following:
- 1. Transfer of the principal and central place of administration and the place of effective management (also known as the principal place of business) of the Company from Singapore to the city of Luxembourg with effect as at January 11 st, 2011, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance, providing that the statutory seat will remain in the Netherlands;
- 2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name FHLU CONTINENTAL (S.àr.l.) B.V. and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the principal and central place of administration and the place of effective management (also known as the principal place of business) of the Company to the city of Luxembourg;
- 3. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company's acceptance of the Luxembourg nationality as specified in item 2. above, with the Company having a share capital of eighteen thousand two hundred euro (EUR 18.200.-) divided into eighty hundred two (182) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each;
- 4. Acknowledge of the dismissal, effective as of with effect as at January 11 st, 2011, of the sole management board member and to grant it full discharge for the performance of its duties as management board member of the Company;
  - 5. Appointment of the sole director of the Company for a period of one (1) year effective as of today;
- 6. Establishment of the principal and central place of administration and the place of effective management (also known as the principal place of business) of the Company at 3, Rue des Bains, L-1212 Luxembourg;
  - 7. Miscellaneous.

Thereupon, the appearing party, represented as stated here above, requested the undersigned notary to record that:

## First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the principal and central place of administration and the place of effective management (also known as the principal place of business) of the Company from Singapore to the city of Luxembourg with effect as at January 11 st, 2011, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance, providing that the statutory seat and the registered office will remain in the Netherlands. The Sole Shareholder further declares that all formalities required under the laws of the Netherlands and Singapore to give effect to such transfer have been duly performed.

## Second resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name FHLU CONTINENTAL (S.àr.l.) B.V., accepts the Luxembourg nationality and shall, as from January 11 st, 2010, be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

## Third resolution

The sole shareholder accepts the financial accounts of the Company dated 30 <sup>th</sup> of September, 2010, that stay attached to the present deed, together with the statement of the board member the appearing Massimiliano SELIZIATO stating that the net assets of the company are at least equivalent to the corporate capital of EUR 18,200 represented by 182 shares of a par value of EUR 100 each.

## Fourth resolution

As a result of the before going resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company (the Articles) so as to conform them to Luxembourg laws.

The restated Articles shall read as follows:



**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10 <sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

## Art. 2. Corporate object.

- 2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.
- 2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.
- 2.3 The Company may also enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of group companies.
- 2.4 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.
- 2.5 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.
- 2.6 The Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.
  - 2.7 The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law.
  - Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.
  - Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "FHLU CONTINENTAL (S.àr.I.) B.V.".

#### Art. 5. Registered office.

- 5.1 The registered office of the Company is in Amsterdam.
- 5.2 The central place of administration of the Company shall be in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 5.3 The Company may have branch offices elsewhere, also outside the Grand Duchy of Luxembourg.

## Art. 6. Share capital - Shares.

- 6.1 Subscribed Share Capital
- 6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at EUR 18.200,- (eighteen thousand two hundred Euros) represented by 182 (eighteen hundred two) shares (parts sociales) of EUR 100,- (cent Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.
- 6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.
  - 6.2 Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

- 6.5 -Transfer of Shares
- 6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.
- 6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.
- 6.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.
- 6.5.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.
  - 6.6 Registration of shares



All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

## Art. 7. Management.

- 7.1 Appointment and Removal
- 7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).
  - 7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders.
- 7.1.3 A director (gérant) may be dismissed ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.
- 7.1.4 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

## 7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

- 7.3 Representation and Signatory Power
- 7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.
- 7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the sole signature of any member of the board of directors (conseil de gérance).
- 7.3.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.
- 7.3.4 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.
  - 7.4 Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures
- 7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.
- 7.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.
- 7.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).
- 7.4.4 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).
- 7.4.5 In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting.
- 7.4.6 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.
- 7.4.7 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.
  - 7.5 Liability of Directors (gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

#### Art. 8. General shareholders' meeting.

- 8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.
- 8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by



him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

- 8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.
- 8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

#### Art. 9. Annual general shareholders' meeting.

- 9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Friday of the month of June, at 5.00 pm.
- 9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.
- **Art. 10. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

#### Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1 - Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1 st of January and ends on the 31 st of December of each year.

- 11.2 Annual Accounts
- 11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.
- 11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

#### Art. 12. Distribution of profits.

- 12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.
- 12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.
- 12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

#### Art. 13. Dissolution - Liquidation.

- 13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.
- 13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.
- 13.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 14. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.
- **Art. 15. Modification of articles.** The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

## Transitory provision

The first accounting year after the continuation of the Company in Luxembourg, which begins on the date of the present deed, ends in Luxembourg on December 31, 2011.

The first annual general meeting of the Company shall be held in 2012.



#### Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the dismissal, effective as of January 11 st, 2011, of the sole management board member, Mr. Hin Won Eric TIONG and to grant it full discharge for the performance of its duties as management board member of the Company.

#### Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint the following person as sole manager of the Company with effect as of lanuary 11 <sup>th</sup>, 2011 and for a period of one (1) year:

- Mr. Massimiliano SELIZIATO, private employee, born in Mirano, Italy on January 6, 1982, with professional address at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg

#### Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to establish the principal and central place of administration and the place of effective management (also known as the principal place of business) of the Company at 3, Rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

## Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately EUR 5,500.-.

#### Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onzième jour du mois de janvier.

Par-devant Nous, Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

## A comparu:

- DARWIN INVESTMENTS S.àr.l., une société constituée et organisée selon le droit luxembourgeoise, ayant son siège social au 3, Rue des Bains à L-1212 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.773, dûment représentée par son administrateur unique, M. Massimiliano SELIZIATO, employé privé dont l'adresse professionnelle est au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. DARWIN INVESTMENTS S.àr.I., est le seul actionnaire (le Seul Actionnaire) de FHLU CONTINENTAL B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap) ayant son siège social aux Pays-Bas à Amsterdam, constituée et organisée selon les lois des Pays-Bas, ayant sa siège de l'administration centrale et principale et du siège de direction effective (également connu comme étant la siège principal des activités) au 3, Anson Road 27-01 Springleaf, Tower Singapore, 079909 Singapore (la Société).
- II. Que par résolution de l'actionnaire unique de la Société adoptée le 11 janvier 2011, une copie de laquelle restera annexée au présent acte, la Société a décidé de transférer le siège de l'administration centrale et principale et du siège de direction effective (également connu comme étant la siège principal des activités) de la Société de Singapore à Luxembourg Ville, avec effet au 11 Janvier 2011, sans dissolution de la société mais au contraire, avec complète continuation de sa personnalité juridique, le siège statutaire reste aux Pays-Bas à Amsterdam. Toutes les formalités requises par le droit des Pays-Bas et Singapore afin de donner effet à cette décision ont d'ores et déjà été accomplies.
  - III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1. Transfert de l'administration centrale et principale et du siège de direction effective (également connu comme étant la siège principal des activités) de la Société de Singapore à Luxembourg Ville, avec effet au 11 janvier 2011 sans que la Société soit dissoute, mais au contraire avec une complète continuité légale et statutaire, étant donné que la siège statutaire restera aux Pays-Bas.
- 2. Adoption par la Société de la forme légale d'une société à responsabilité limitée avec le nom FHLU CONTINENTAL (S.àr.l.) B.V. et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège de l'administration centrale de la Société à Luxembourg Ville;
- 3. Modification et refonte complète des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les lois luxembourgeoises, en conséquence de l'acceptation par la Société de la nationalité luxembourgeoise comme spécifiée au point



- 2 ci-dessus, la Société ayant un capital social de dix-huit mille deux cent euros (EUR 18.200,-), divisé en cent quatre-vingt-deux (182) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;
- 4. Prise de connaissance de la démission, effective à la date du 11 janvier 2011, du gérant unique, et pleine décharge pour l'exécution de son mandat de gérant de la Société;
  - 5. Nomination d'un gérant unique de la Société pour une période de un an (1) ans à partir d'aujourd'hui;
- 6. Établissement de l'administration centrale et principale et du siège de direction effective (également connu comme étant le siège principal des activités) de la Société au 3, Rue des Bains à L-1212 Luxembourg.

Ces faits exposés, la partie comparante, représentée comme décrit précédemment, prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

#### Première résolution

Le Seul Actionnaire décide de transférer l'administration centrale et principale et le siège de direction effective (également connu comme étant la siège principal des activités) de la Société de Singapore à Luxembourg Ville avec effet au 11 janvier 2011 sans que la Société soit dissoute, mais au contraire avec une complète continuité légale et statutaire, étant donné que la siège statutaire restera aux Pays-Bas. Le Seul Actionnaire déclare en outre que toutes les formalités requises selon les lois des Pays-Bas et de Singapore afin de donner effet à un tel transfert, ont été dûment remplies.

#### Deuxième résolution

Le Seul Actionnaire décide que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée avec le nom FHLU CONTINENTAL (S.àr.l.) B.V., accepte la nationalité luxembourgeoise et sera, au 11 janvier 2011, soumise aux lois du Grand-duché de Luxembourg.

#### Troisième résolution

L'associé unique accepte les comptes financiers de la Société datés du 30 septembre 2010 qui restent attachés au présent acte, ensemble avec la déclaration du gérant unique Monsieur Massimiliano SELIZIATO indiquant que l'actif net de la société est au moins équivalente au capital social de EUR 18.200 représenté par 182 actions chacune d'une valeur nominale de EUR 100.

#### Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, le Seul Actionnaire décide de modifier et de refondre complètement les statuts de la Société (les Statuts) afin de les mettre en conformité avec les lois du Luxembourg.

Les Statuts de la Société se liront comme suit:

Art. 1 er. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

## Art. 2. Objet social.

- 2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.
- 2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.
- 2.3 La Société peut aussi contracter toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou d'une société du groupe.
- 2.4 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.
- 2.5 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.
- 2.6 La Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.
  - 2.7 La Société est assujettie à l'imposition de droit commun.
  - Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
  - Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: «FHLU CONTINENTAL (S.àr.I.) B.V.».



## Art. 5. Siège social.

- 5.1 Le siège social de la Société est fixé à Amsterdam.
- 5.2 Le siège de l'Administration centrale de la Société sera à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.
- 5.3 La Société peut avoir des succursales ailleurs, également en dehors du Grand Duché de Luxembourg.

#### Art. 6. Capital social - Parts sociales.

- 6.1 Capital Souscrit et Libéré
- 6.1.1 Le capital social est fixé à 18.200 EUR (dix-huit mille deux cent Euros) représenté par 182 (cent quatre-vingt-deux) parts sociales d'une valeur nominale de 100,-EUR (cent Euro), toutes entièrement souscrites et libérées.
- 6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

### 6.2 - Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

## 6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

#### 6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

- 6.5 Transfert de Parts Sociales
- 6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.
- 6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.
- 6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non -associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.
- 6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.
  - 6.6 Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

## Art. 7. Management.

- 7.1 Nomination et Révocation
- 7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).
  - 7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.
- 7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.
- 7.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/ leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

## 7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

- 7.3 Représentation et Signature Autorisée
- 7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.
- 7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.



- 7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.
- 7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.
  - 7.4 Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures
- 7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.
- 7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.
- 7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.
- 7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.
- 7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.
- 7.4.6 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.
- 7.4.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.
  - 7.5 Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

## Art. 8. Assemblée générale des associés.

- 8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.
- 8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.
- 8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.
- 8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingtcinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

## Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.

- 9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le dernier vendredi du mois de juin, à 17h00 heures.
- 9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.
- Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

## Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 -Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

11.2 -Comptes Annuels



- 11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.
- 11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

#### Art. 12. Distribution des profits.

- 12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.
- 12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.
- 12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

#### Art. 13. Dissolution - Liquidation.

- 13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- 13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.
- 13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.
- Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.
- **Art. 15. Modification des statuts.** Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand -Duché de Luxembourg.

#### Disposition transitoire

Le premier exercice social, après continuation de la Société à Luxembourg débutera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle de la Société se tiendra en 2012.

# Cinquième résolution

Le Seul Actionnaire décide de prendre connaissance de la démission, effective à la date du 11 janvier 2011, du gérant unique, M. Hin Won Eric TIONG et de lui accorder pleine décharge pour l'accomplissement de son mandat d'administrateur de la Société.

# Sixième résolution

Le Seul Actionnaire décide de nommer la personne suivante, avec effet au 11 janvier 2011 en tant que gérant unique de la Société pour une période d'un (1) an à compter d'aujourd'hui:

- M. Massimiliano SELIZIATO, employé privé, né à Mirano, Italie, le 6 janvier 1982, dont l'adresse professionnelle est au 5, place du Théâtre à L-2613 Luxembourg;

## Septième résolution

Le Seul Actionnaire décide d'établir l'administration centrale et principale et le siège de direction effective (également connu comme étant la siège principal des activités) de la Société au 3, Rue des Bains, L-1212, Luxembourg.

## Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cette assemblée générale extraordinaire, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 5.500,-.

## Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, certifie par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été créé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. SELIZIATO, J. DELVAUX.



Enregistré à Luxembourg, actes civils le 17 janvier 2011, LAC/2011/2756: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 22 février 2011.

Référence de publication: 2011026233/503.

(110032125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

## Finpharma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 84.079.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011045105/10.

(110050497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

## Globstone Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 136.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau

L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011045107/13.

(110050428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

#### Globstone Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 136.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau

L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011045108/13.

(110050429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

# GATINVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,

(anc. Gatinvest Holding S.A.).

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 85.209.

L'an deux mille dix, le seize décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «GATINVEST HOLDING S.A.» (la «Société»), une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 42 rue de la Vallée, L2661 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 85209, constituée suivant acte notarié en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial C (le «Mémorial»), numéro 576 du 12 avril 2002.



L'Assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Madame Valérie ALBANTI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg (la «Présidente»).

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Christine COULONRACOT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christelle HERMANTDOMANGE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la Présidente déclare et demande au notaire d'acter:

I. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

### Ordre du jour:

- 1) Transformation de la société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial («SPF») conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).
  - 2) Modification du premier alinéa de l'article premier des statuts de la société comme suit:
- " **Art. 1** er . §1. Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de GATINVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial».
  - 3) Suppression du texte actuel de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- " Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tells que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»
- 4) Ajout d'un nouveau paragraphe à l'article trois des statuts: «La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:
  - a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
  - c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.
  - 5) Modification de l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- « Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.»

- 6) Modification de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- « Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout



autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procèsverbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.».

- 7) Modification de l'article onze des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- « Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts».
  - 8) Divers.
- II. Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau; cette liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.
- III. Il résulte de cette liste de présence que sur la totalité des actions représentant l'entièreté du capital social émis toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés.

Après délibération, l'assemblée a ensuite adopté les résolutions suivantes chaque fois par vote unanime.

## Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le statut de la Société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le premier alinéa de l'article 1 <sup>er</sup> des statuts de la société comme suit:

**Art. 1** er. (**Premier alinéa**). «Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «GATINVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial».»

#### Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société, relatif à son objet social, comme suit:

**Art. 2.** «La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

## Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'ajouter un nouvel alinéa à l'article 3 des statuts de la Société qui sera conçu comme suit:

Art. 3. (Nouvel alinéa). «La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
  - c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.»



## Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 4.** «La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.»

#### Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui se lira dorénavant comme suit:

Art. 5. «Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procèsverbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

## Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 11 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante

**Art. 11.** «La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leur nom, prénoms usuels, état et demeures, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. ALBANTI, C. COULON-RACOT, C. HERMANT-DOMANGE, J.J. WAGNER.



Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16330. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011026259/182.

(110031897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

## Global Care Solutions (GCS)S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 78.388.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Administrateur

Christelle Ferry

Représentant Permanent

Référence de publication: 2011045109/14.

(110050354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

## Hexagon World S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 10, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 99.458.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HEXAGON WORLD S.A.

Signature

Référence de publication: 2011045111/11.

(110050502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

# International Financing Partners S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 48.973.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011045113/11.

(110050491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

## Grossfeld S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

R.C.S. Luxembourg B 75.718.

L'an deux mille dix, le vingt neuf décembre,

Par devant nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Grossfeld S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 075.718, ayant son siège social à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser, (ci-après la «Société»), constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 27 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 640 du 7 septembre 2000, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés

L'assemblée est déclarée ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Jeff FELLER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, (le «Président»), qui désigne comme secrétaire Madame Cristiana SCHMIT, employée demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.



Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour

- 1. Constat que la Société (ci-après également la «Société Absorbante»), est l'associé unique de
- (i) Pourpelt S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.577, ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1 <sup>er</sup>, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 5 avril 2001, publié au Mémorial C numéro 979 du 8 novembre 2001, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés; et
- (ii) Résidence Léonardo da Vinci S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 028.580, ayant son siège à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 21 juillet 1988, publié au Mémorial C numéro 2 du 24 octobre 1988, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois sous seing privé, en application des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion du capital en EUR, en date du 20 juin 2002 et publié au Mémorial C numéro 1407 le 28 septembre 2002; (ci-après respectivement «Pourpelt S.A.» et «Résidence LDV S.à r.l.» ou ensemble les «Sociétés Absorbées»).
- 2. Examen et approbation, sur présentation des documents prescrits par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»),
- (i) du projet commun de fusion entre Résidence LDV S.à r.l. et la Société Absorbante arrêté par acte du notaire soussigné en date du 16 novembre 2010, publié au Mémorial C numéro 2529 du 22 novembre 2010 et modifié par acte du notaire soussigné en date du 18 novembre 2010, publié au Mémorial C numéro 2551 du 24 novembre 2010; et
- (ii) du projet commun de fusion entre Pourpelt S.A. et la Société Absorbante arrêté par acte du notaire soussigné en date du 16 novembre 2010, publié au Mémorial C numéro 2529 du 22 novembre 2010 et modifié par acte du notaire soussigné en date du 18 novembre 2010, publié au Mémorial C numéro 2551 du 24 novembre 2010.
- 3. Décision de fusionner les Sociétés Absorbées par voie d'absorption par la Société Absorbante en conformité avec l'article 278 et suivants de la Loi sans émission d'actions nouvelles de la Société Absorbante, étant entendu que (i) toutes les parts sociales et toutes les actions des Sociétés Absorbées seront annulées suite au transfert de tous les actifs et passifs des Sociétés Absorbées, rien excepté, ni réservé, au jour de la réalisation de ces fusions entraînant la dissolution automatique des Sociétés Absorbées, lesquelles dissolutions ne seront suivies d'aucune opération de liquidation, et (ii) les fusions seront effectives d'un point de vue comptable au 30 novembre 2010.
- 4. Reconnaissance que les fusions ont été définitivement réalisées étant donné que les décisions concordantes approuvant les fusions ont été respectivement prises par les associés des Sociétés Absorbées.
  - 5. Délégation de pouvoirs.
  - 6. Divers.
- (ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- (iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.
- (iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.
- (v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'assemblée générale CONSTATE que la Société Absorbante est devenu l'associé unique de Résidence LDV S.à r.l. et l'actionnaire unique de Pourpelt S.A. en vertu, respectivement, de contrats de cession datés du 15 novembre 2010.

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE d'approuver, après examen des documents prescrits par l'article 267 de la Loi, telle que modifiée,

(i) le projet commun de fusion entre Résidence LDV S.à r.l. et la Société Absorbante arrêté par acte du notaire soussigné en date du 16 novembre 2010, publié au Mémorial C numéro 2529 du 22 novembre 2010 et modifié par acte du notaire soussigné en date du 18 novembre 2010, publié au Mémorial C numéro 2551 du 24 novembre 2010; et



(ii) le projet commun de fusion entre Pourpelt S.A. et la Société Absorbante arrêté par acte du notaire soussigné en date du 16 novembre 2010, publié au Mémorial C numéro 2529 du 22 novembre 2010 et modifié par acte du notaire soussigné en date du 18 novembre 2010, publié au Mémorial C numéro 2551 du 24 novembre 2010.

## Troisième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE de fusionner les Sociétés Absorbées par voie d'absorption par la Société Absorbante en conformité avec l'article 278 et suivants de la Loi sans émission d'actions nouvelles de la Société Absorbante, étant entendu que (i) toutes les parts sociales et toutes les actions des Sociétés Absorbées seront annulées suite au transfert de tous les actifs et passifs des Sociétés Absorbées, rien excepté, ni réservé, au jour de la réalisation de ces fusions entraînant la dissolution automatique des Sociétés Absorbées, lesquelles dissolutions ne seront suivies d'aucune opération de liquidation, et (ii) les fusions seront effectives d'un point de vue comptable au 30 novembre 2010.

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale RECONNAIT que les fusions ont été définitivement réalisées avec effet entre les parties aux projets communs de fusion précités à la date du présent acte étant donné que les décisions concordantes approuvant les fusions ont été respectivement prises par les associés des Sociétés Absorbées à la date des présentes.

L'assemblée générale RECONNAIT de surcroît que les fusions sont effectives d'un point de vue comptable au 30 novembre 2010.

## Cinquième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE de déléguer tous pouvoirs à (i) deux administrateurs de la société Olos Management S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.333, et ayant son siège social à L-2370 Howald (Hesperange), 1, rue Peternelchen, Grand-Duché de Luxembourg, agissant conjointement, et (ii) un administrateur de la société Olos Management S.A., précitée, agissant conjointement avec soit Monsieur Daniel Gillard, demeurant professionnellement à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser, soit Monsieur Marc Streibel, demeurant professionnellement à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser, pour faire tout ce qui est nécessaire ou utile en vue de la mise en oeuvre des résolutions précédentes, y compris la passation de tous les actes nécessaires au transfert d'actifs et de passifs tels que décidés en vertu des susdites résolutions.

#### Déclaration

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la Loi l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société Absorbante et des projets communs de fusion entre la Société Absorbante et les Sociétés Absorbées.

#### Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.000- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.05 heures.

Dont acte fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Jeff FELLER, Cristiana SCHMIT, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 janvier 2011. Relation GRE/2011/178. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur demande de la société.

Junglinster, le 23 février 2011.

Référence de publication: 2011026265/113.

(110031498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

## Juria Experts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 89.829.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011045116/10.

(110050247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.



## Juria Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 146.533.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011045117/10.

(110050251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

# Via SA Soparfi, Société Anonyme.

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise. R.C.S. Luxembourg B 88.478.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 28 décembre 2010

- 1) Sortie des administrateurs suivants:
- Mlle Bénédicte DEMANGE,
- M. François HREHOROWSKI.
- 2) Mise à jour de l'adresse privée de l'administrateur et du délégué à la gestion journalière Monsieur Denis WELSCH: 32, rue Principale à F-67140 LE HOHWALD.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011044488/14.

(110050464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

## HRE Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 133.761.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2011.

Référence de publication: 2011044928/10.

(110049373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

# GSSM Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.137.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of December.

Before us of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders ("EGM") of GSSM Luxembourg Holding S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25A boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 156 137. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 13 October 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 24 November 2010, number 2554. The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The EGM was opened at 10.00 a.m, with Mr Rudolf VOGELAAR, Group Director of Tax, residing professionally at Schiphol (The Netherlands), in the chair,

who appointed Mr Alexandre GOBERT, lawyer, residing professionally in at Luxembourg as secretary.

The EGM elected Mr Bastien BURIN, lawyer, residing professionally at Luxembourg, as scrutineer.

The board of the EGM having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the EGM is the following:



#### Agenda

- 1) Approval of the transfer of the professional assets of Unibail Rodamco SIBV to the Company in accordance with the transfer plan published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 15 November 2010, number 2459;
- 2) Approval and acceptance of the issuance, with share premium, of ten thousand (10,000) shares of the Company, with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each, for a total amount of two hundred fifty-five million seven hundred ninety-six thousand euro (EUR 255,796,000.-) to Unibail Rodamco SIBV as consideration for the transfer of the professional assets of Unibail Rodamco SIBV;
  - 3) Delegation of powers;
  - 4) Miscellaneous.
- II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;
- III. That the whole corporate capital being present or represented at the present EGM and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and received the agenda prior to this EGM, and that no convening notices were necessary; and
- IV. That the present EGM, representing the entire share capital, is validly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the EGM, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

#### First resolution:

The EGM declares to have due knowledge of the following documents (collectively, the "Documents"):

- the transfer plan dated 10 November 2010, as it has been published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 15 November 2010, number 2459 and according to which certain professional assets of Unibail Rodamco SIBV ("Unibail Rodamco SIBV") are to be transferred to the Company (the "Transfer Plan"). Unibail Rodamco SIBV is a société à responsabilité limitée incorporated in The Netherlands pursuant to a deed of Maître F.D. Rosendaal, notary public residing in Rotterdam, The Netherlands, dated 26 June 1998. Following a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 14 August 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of 29 October 2002, number 1557, the place of effective management of the company has been transferred from The Netherlands to the Grand Duchy of Luxembourg and the company has adopted the Luxembourg nationality. The company validly exists under the laws of Luxembourg as a private limited company ("société à responsabilité limitée") and is registered with the Luxembourg Trade and Company Register under the number B 88 938. The articles of incorporation of the company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 15 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 15 October 2010, number 2191.
  - the annual accounts and management reports of the three last financial year of Unibail Rodamco SIBV;
- the reports of the board of managers of the Company and of Unibail Rodamco SIBV explaining the terms and settingup the legal and economic grounds of the Transfer Plan established according to the provisions of article 308bis-10 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"); and
  - the interim financial statements of the Company and Unibail Rodamco SIBV as at 31 October 2010.

Therefore, the EGM resolves to approve the terms of the Transfer Plan, the evaluation of the assets and liabilities transferred and its consideration.

The EGM states that, in accordance with article 308bis-10 of the Law, the Documents were at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company prior to the EGM.

The EGM is fully conscious of the essence, terms and conditions of the Transfer Plan.

The EGM resolves that this transfer of professional assets shall be effective between the parties as of the date on which the extraordinary general meeting of shareholders of Unibail Rodamco SIBV and the EGM will approve the transfer of professional assets (the "Effective Date").

The EGM further resolves that from an accounting and tax perspective, this transfer of professional assets will be considered as effective as from the Effective Date with regard to the Company and Unibail Rodamco SIBV.

The EGM notes that this transfer of professional assets has been submitted to the provisions of articles 308bis-6 to 308bis-14 of the Law and that this transfer of professional assets results ipso jure in the transfer to the Company of all the professional assets and liabilities of Unibail Rodamco SIBV listed in the Transfer Plan in accordance with article 308bis-6 of said Law.

#### Second resolution:

The EGM resolves to approve the issuance, with share premium, of ten thousand (10,000) shares of the Company, with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each, for a total amount of two hundred fifty-five



million seven hundred ninety-six thousand euro (EUR 255,796,000.-) to Unibail Rodamco SIBV as consideration for the transfer of the professional assets of Unibail Rodamco SIBV.

#### Third resolution:

Further to the resolutions here above, the EGM resolves to authorize the board of managers of the Company and any lawyer from the law firm Arendt & Medernach, with offices at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, each individually, to sign in the name and on behalf of the Company the transfer agreement between the Company and Unibail Rodamco SIBV established in accordance with article 308bis-7 of the Law.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in the event of any differences between the English and the French text, the English version shall prevail.

The present deeds having been read to the proxy-holder of the appearing parties are signed by the respective proxy-holders together with the notary.

## Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le seize décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés ("AGE") de GSSM Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25A boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156 137. La société a été constituée par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 13 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 24 novembre 2010, numéro 2554. Les statuts de la société n'ont pas encore été modifiés (la "Société").

L'AGE est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Rudolf VOGELAAR, Group Director of Tax, demeurant professionnellement à Schiphol (Pays-Bas),

qui nomme Maître Alexandre GOBERT, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'AGE élit Maître Bastien BURIN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que l'ordre du jour de la présente AGE est conçu comme suit:

## Ordre du jour

- 1) Approbation du transfert de patrimoine professionnel de Unibail Rodamco SIBV à la Société conformément au projet de transfert publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 15 novembre 2010, numéro 2459;
- 2) Approbation et acceptation de l'émission de dix mille (10.000) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros chacune (EUR 125,-), avec prime d'émission, pour un montant total de deux cent cinquante-cinq millions sept cent quatre-vingt-seize mille euros (EUR 255.796.000,-), en faveur de Unibail Rodamco SIBV en contrepartie du transfert de patrimoine professionnel de Unibail Rodamco SIBV;
  - 3) Délégation de pouvoirs;
  - 4) Divers.
- II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente AGE, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente AGE, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. L'AGE, après délibérations, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution:

L'AGE déclare avoir pleinement connaissance des documents suivants (collectivement, les "Documents"):

- du projet de transfert daté du 10 novembre 2010, tel qu'il a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 15 novembre 2010, numéro 2459, et selon lequel certains éléments du patrimoine professionnel de Unibail Rodamco SIBV ("Unibail Rodamco SIBV") doivent être transférés à la Société (le "Projet de Transfert"). Unibail Rodamco SIBV est une société à responsabilité limitée constituée aux Pays-Bas suivant acte de Maître F.D Rosendall, notaire résidant à Rotterdam, Pays-Bas, du 26 juin 1998. Par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résident à Luxembourg en date du 14 août 2002, le lieu de la direction effective de la société a été transféré des Pays-Bas au Grand Duché



Luxembourg, et la société a adopté la nationalité luxembourgeoise. La société existe valablement sous les lois du Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée et est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88 938. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 juillet 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 15 octobre 2010, numéro 2191.

- des comptes annuels et rapports d'activités des trois dernières années de Unibail Rodamco SIBV;
- des rapports du conseil d'administration de la Société et de Unibail Rodamco SIBV expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le Projet de Transfert et établi conformément aux dispositions de l'article 308bis-10 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"); et
  - des états comptables intérimaires de la Société et de Unibail Rodamco SIBV au 31 octobre 2010.

Pour ces motifs, l'AGE décide d'approuver les termes du Projet de Transfert ainsi que l'évaluation des actifs et passifs transférés et sa rémunération.

L'AGE déclare que conformément à l'article 308bis-10 de la Loi, les documents listés ci-dessus étaient à la disposition des associés au siège social de la Société avant cette AGE.

L'AGE est pleinement consciente du fond et des termes et conditions du Projet de Transfert.

L'AGE décide que ce transfert de patrimoine professionnel sera effectif entre les parties à la date à laquelle l'assemblée générale extraordinaire des associés de Unibail Rodamco SIBV et l'AGE auront approuvé le transfert des actifs professionnels (la "Date Effective").

L'AGE décide par ailleurs que d'un point de vue comptable et fiscal, ce transfert de patrimoine professionnel sera considéré comme effectif à la Date Effective à l'égard de la Société et de Unibail Rodamco SIBV.

L'AGE note que ce transfert de patrimoine professionnel a été soumis aux dispositions des articles 308bis-6 à 308bis-14 de la Loi et que ce transfert de patrimoine professionnel entraîne de plein droit le transfert à la Société des éléments actifs et passifs du patrimoine professionnel de Unibail Rodamco SIBV listés dans le Projet de Transfert conformément à l'article 308bis-6 de la Loi.

#### Deuxième résolution:

L'AGE décide d'approuver le transfert de dix mille (10.000) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros chacune (EUR 125,-), avec prime d'émission, pour un montant total de deux cent cinquante-cinq millions sept cent quatre-vingt-seize mille euros (EUR 255.796.000,-), en faveur de Unibail Rodamco SIBV et en contrepartie du transfert de patrimoine professionnel de Unibail Rodamco SIBV.

## Troisième résolution:

Suite aux résolutions ci-dessus, l'AGE décide d'autoriser le conseil de gérance de la Société, ainsi que tous avocats du cabinet Arendt & Medernach, ayant ses bureaux au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, chacun individuellement, à signer au nom et pour le compte de la Société le contrat de transfert de patrimoine professionnel entre la Société et Unibail Rodamco SIBV établi en conformité avec l'article 308bis-7 de la Loi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. VOGELAAR, A. GOBERT, B. BURIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16534. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011026267/178.

(110031911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

## Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 91.796.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 March 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011045119/10.

(110050234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.



## LSREF Lux Japan Investments IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 141.311.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011045120/10.

(110050237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

## VA No1 (Regnault) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.550,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.538.

En date du 7 mars 2011, l'associé Générale Continentale Investissements Participations Luxembourg S.à r.l., ave siège social au 8-10, Rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, a cédé la totalité de ses 51 parts de classe B à V A No1 Holdco S.A., avec siège social au 33A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, qui les acquiert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2011.

Référence de publication: 2011044486/13.

(110050204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

## LSREF Lux Japan Investments IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 141.311.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011045121/10.

(110050241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

## Compagnie Luxembourgeoise de Gestion de Droits SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8813 Bigonville, 14, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 96.420.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011045809/10.

(110051832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

## Key Concept Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2225 Luxembourg, 23, rue General Major Lunsford Oliver.

R.C.S. Luxembourg B 159.004.

# **STATUTS**

L'an deux mille onze, le vingt-cinq janvier.

Pardevant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A COMPARU:

The Key S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2225 Luxembourg, 23, rue General Major Lunsford Oliver, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 janvier 2011, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg;

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, résidant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,



en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

### Chapitre I er . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

**Art. 1** er . **Forme, Dénomination.** Il est formé par les comparantes et toutes les personnes qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut, à tout moment être composée d'un ou plusieurs associés, sans dépasser quarante (40) associés, notamment comme à la suite d'un transfert de parts sociales ou de l'émission de nouvelles parts sociales.

La Société adopte la dénomination Key Concept Constructions S.à r.l..

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Cependant, le gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans les limites de la ville de Luxembourg.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où les Gérants estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La société a pour objet: l'acquisition, la gestion, la promotion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, construction ou de toute autre manière de propriétés immobilières et l'exercice de toutes activités accessoires nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Toutes les opérations se rapportant aux achats et aux ventes, la construction ou la transformation, l'aménagement, l'entretien, la location, le lotissement et la gestion de biens immobiliers, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers.

La société peut également coordonner, et ce en tant qu'entreprise générale de construction, les activités qui ont trait à l'exécution entière ou partielle de travaux de construction et de finition par des sous-traitants. La société peut effectuer toutes les opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant contribuer à l'exécution, l'extension ou la promotion de son objet social. Elle peut ainsi participer directement ou indirectement à la gestion ou gérer des entreprises qui poursuivent un même objet ou dont l'objet a un quelconque rapport avec le sien, ceci pouvant également être réalisé en se constituant caution ou en fournissant d'autres garanties réelles. La société peut exercer son activité au Luxembourg et à l'étranger de la façon qu'elle jugera appropriée.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre matière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter. D'une façon générale, la société pourra, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, effectuer tous actes, transactions ou opérations susceptibles d'être utiles à l'accomplissement de son objet social

## Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés votant suivant les quorum et majorités prévus par la Loi.



## Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt cinq euros (EUR 125,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire des droits égaux aux profits et biens de la Société et un vote à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

L'associé unique peut librement transférer ses parts sociales lorsque la Société est composée d'un seul associé. Les parts sociales peuvent être librement transférées entre associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'autorisation de l'assemblée générale des associés représentants au moins trois-quarts du capital social. En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente (30) jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés aux conditions de quorum et de majorités exigées par ces Statuts, ou selon le cas à celles de la Loi prévues pour les modifications des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

## Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 9. Gérance.** La Société sera gérée et administrée par un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") composé de un ou plusieurs membres, qui ne doivent pas nécessairement être associés (les "Gérants").

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre, la durée de leur mandat et leurs rémunérations. Ils seront maintenus dans leurs fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles, mais peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de désigner un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut aussi désigner un secrétaire, qui ne doit pas être un Gérant et qui sera responsable de la prise des minutes des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur la convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être organisée si deux des Gérants le requièrent.

Le Président présidera l'ensemble des réunions du Conseil de Gérance et des associés, s'il y en a, sauf s'il est absent, cas où le Conseil de Gérance peut nommer un autre Gérant et l'assemblée générale des associés peut nommer toute autre personne comme président pro tempore par vote à la majorité des membres présents ou représentés à cette réunion.

A l'exception des cas d'urgence ou avec le consentement préalable de toutes les personnes concernées, une convocation par écrit ou par fax du Conseil de Gérance devra être envoyée au moins une semaine à l'avance. Chaque convocation devra spécifier aussi bien l'heure et le lieu de la réunion que l'agenda et la nature des affaires à aborder. Tous les Gérants peuvent renoncer à la convocation par consentement unanime à la réunion ou par écrit ou par fax. Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues en temps et aux lieux spécifiés in un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.

Toutes les réunions se tiendront à Luxembourg ou un autre lieu que le Conseil de Gérance peut déterminer au cas par cas.



Chaque Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en mandatant un autre Gérant par procuration.

Le quorum du Conseil de Gérance est la présence ou la représentation de la majorité des Gérants en fonction. Les décisions seront prises à la majorité des votes des Gérants présent ou représenté à une telle réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication comparable grâce auquel les personnes participantes à la réunion peuvent communiquer les uns avec les autres. La participation à une réunion par téléphone sera considérée comme équivalente à une participation en personne à moins qu'un administrateur ne s'y oppose.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les Gérants, est suffisante et valable de la même façon que si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle approbation peut figurée dans un seul ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et étant chacun signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 11. Minutes des réunions du Conseil de Gérance.** Les minutes de chaque réunion du Conseil de Gérance seront signées par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il existe). Les procurations y resteront attachées.

Les copies ou extraits de telles minutes qui peuvent être produites en justice ou ailleurs seront signées par le Président et par le secrétaire (s'il existe) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

- **Art. 12. Pouvoir du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour réaliser tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés relèvent de compétence du Conseil de Gérance.
- **Art. 13. Délégation de Pouvoirs.** Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.
- Art. 14. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 15. Représentation de la Société. La Société sera liée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance endéans les limites de ce pouvoir.

Néanmoins, si l'associé unique ou les associés ont désigné un ou plusieurs Gérants de catégorie A ou un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance endéans les limites de ce pouvoir.

**Art. 16. Commissaires aux Comptes.** Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. A la fin de leur mandat, ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, comme cela peut être le cas, par une résolution de l'assemblée générale des associés.

# Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. Si la société est composée d'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les articles 194 à 196 de la Loi ne sont pas applicables à la situation.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel texte sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.



A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par le Conseil de Gérance, subsidiairement, par le commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, par des associés représentant plus de la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par Conseil de Gérance.

Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé au Conseil de Gérance en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

- Art. 19. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas ou la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou en tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier lundi du mois de juin à 10 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.
- **Art. 20. Procédure, Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice où tout autrement seront signés par le Président et tout Gérant.

### Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

- **Art. 21. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.
- Art. 22. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance qui dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale ordinaire des associés.

Art. 23. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut être décidé d'allouer la totalité ou une partie du solde sur un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à l'année financière suivante ou de le distribuer aux actionnaires comme dividende.

L'assemblée générale des associés peut décider de verser des acomptes sur dividendes d'après les principes édictés par le présent article et sur la base de comptes établis par Conseil de Gérance, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 24. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.



En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti de manière égale aux détenteurs des parts sociales, au pro rata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 25. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

#### Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

#### Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par The Key S.à r.l., prénommée, et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### Évaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à mille cent cinquante euros.

#### Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Thomas Brandberg, entrepreneur, né le 19 novembre 1953 à V ster s (Suède), résidant professionnellement à L-2225 Luxembourg, 23, rue General Major Lunsford Oliver;
- Monsieur lan Barber, géomètre, né le 13 avril 1966 à Stoke-On-Trent (Grande Bretagne), résidant professionnellement à L-2225 Luxembourg, 23, rue General Major Lunsford Oliver.
  - 2.- Le siège social de la société est établi à L-2225 Luxembourg, 23, rue General Major Lunsford Oliver.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

#### Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of January.

Before us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

## THERE APPEARED:

The Key S.à r.l., a limited liability company, with registered office at L2225 Luxembourg, 23, rue General Major Lunsford Oliver, incorporated by a 21st deed of the undersigned notary on January, 2011 in progress of registration with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg,

here represented by Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

This appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a limited liability company (société à responsabilité limitée) as follows:

## Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

**Art. 1. Form, Name.** There is established by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter a limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company may at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.



The Company will exist under the name of Key Concept Constructions S.à r.l..

**Art. 2. Registered office.** The Company will have its registered office in the city of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by means of a simple resolution of the shareholder(s).

However, the sole manager or the Board of Managers in case of plurality of Managers is authorized to transfer the registered office of the Company to any place within the city of Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office; will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or Persons entrusted with the daily management of the Company.

**Art. 3. Object.** The purpose of the Company is the acquisition, management, promotion, administration, operation, enhancement by sale, exchange, building or any other activity related to real estate and the performance of any auxiliary activities necessary or useful for the accomplishment of its purpose; all operations relating to purchases and sales, construction or transformation, improvement, maintenance, leasing, allotment and management of real estate, both for its own account and on behalf of third parties.

The Company may also coordinate, as general contractor, the activities related to the execution of whole or part of the construction works and finishing works by subcontractors. The Company may carry out any commercial or financial activities, related to either movable or immovable transactions, which it may deem to be useful in accomplishment, expansion or promotion of its purpose. It may therefore participate directly or indirectly in the management or manage companies pursuing the same purpose or whose purpose is in any sense related to the Company's purpose, which might also be achieved by acting as guarantor or providing other securities. The Company may carry out its business in Luxembourg and abroad in the manner it deems appropriate.

The Company may further carry out any operations pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations, in any form whatsoever, in any business, as well as the administration, management, control and development of its participations. The Company may use its funds for the development, management, enhancement and disposal of a portfolio of patents and licenses of any origin, to participate in the incorporation, development and control of any business, to acquire by contribution, by subscription, underwriting or option or by any other way, any patents and licenses, to dispose by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to enhance such patents and licenses, to grant all kind of support, loans, advances or guarantees to related companies.

The Company may affiliate with any businesses, enterprises or companies with an identical, similar or related purpose or which are likely to promote or to facilitate the development of the Company's business. In a general fashion, the Company may, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, carry out any activities, transactions or operations which it may deem useful in the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by decision of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules provided by the Law.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Share capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred (100) shares, with a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each, all of which are fully paid up.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles of Association and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders.

The shares can only be transferred inter vivos or upon death to nonshareholders with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital. In this case the remaining shareholders have a preemption right. They must use this preemption right within thirty (30) days from the date of refusal to transfer



the shares to a non-shareholders. In case of use of this preemption right the value of the shares shall be determined in accordance with the provisions of article 6 and article 7 of the Law.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, state of minority declared by the court, insolvency or bankruptcy of one of the shareholder.

Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the Company under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the Company.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 7. Increase and Reduction of capital.** The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Association.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

## Chapter III. Board of managers, Statutory auditors

**Art. 9. Board of Managers.** The Company will be managed and administrated by a board of managers (referred to as the "Board of Managers") composed of one or more members who need not be shareholders (the "Managers").

The Managers will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, mandate period and compensations. They will hold office until their successors are elected. They are re eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

The single shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A Managers and one or several Class B Managers.

**Art. 10. Meetings of the Board of Managers.** The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Décisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers.** The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by



these Articles of Association to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

**Art. 13. Delegation of Powers.** The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to Persons or agents chosen by it.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

**Art. 15.** Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of its sole manager and, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers within the limits of such power.

However if the single shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A Manager and one or several Class B Manager the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

**Art. 16. Statutory Auditors.** The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders.

## Chapter IV. Meeting of shareholders

**Art. 17. General meeting of shareholders.** If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 18. Powers and Obligations of the meeting of shareholders.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by the Law or these Articles of Association, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of the month of June at 10:00 a.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.



**Art. 20. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Association or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Association or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of these Articles of Association will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Association, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

## Chapter V. Financial year, Distribution of profits

- **Art. 21. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.
- **Art. 22. Adoption of financial statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed; the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 23. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The single shareholder or the shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles of Association.

# Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 24. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Association, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

#### Chapter VII. Applicable law

**Art. 25. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the Law.

## Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on December 31, 2011.

## Subscription and Payment

All the one hundred (100) shares have been subscribed by The Key S.à r.l., prenamed, and have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand one hundred and fifty Euro.



#### Decisions of the sole share owner

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareowner took the following resolutions:

1.- The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined period:

Mr. Thomas Brandberg, entrepreneur, born on the 19 <sup>th</sup> of November 1953 at V ster s (Sweden), and residing professionally at L-2225 Luxembourg, 23, rue General Major Lunsford Oliver;

Mr. Ian Barber, surveyor, born on the 13 <sup>th</sup> of April 1966 at Stoke-On-Trent (Great Britain), and residing professionally at L-2225 Luxembourg, 23, rue General Major Lunsford Oliver;

2.- The registered office is established at L-2225 Luxembourg, 23, rue General Major Lunsford Oliver.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same person and in case of divergences between the French and the English text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed. Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 02 février 2011 Relation GRE/2011/586. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

#### POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 21 février 2011.

Référence de publication: 2011026299/526.

(110032032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

## Danor Media Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.388.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011045816/10.

(110051665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2011.

## De Botzert S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3761 Tétange, 34, rue Thomas Byrne.

R.C.S. Luxembourg B 56.784.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROCOMPTA-LUX SARL

Signature

Référence de publication: 2011045819/11.

(110051471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

## Gestion Financière et Patrimoniale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 88.642.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er Avril 2011.

Référence de publication: 2011045862/11.

(110051838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.



## Globull Investment and Development S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.345.

Les comptes annuels au 30 avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Globull Investment and Development S.C.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011045863/11.

(110051569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2011.

## Danor Media Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.388.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011045817/10.

(110051666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

## Varanassi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 159.001.

#### **STATUTES**

In the year two thousand eleven, on the thirty first day of January.

Before Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains.

## THERE APPEARED:

Wise Management S.àr.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, which has its registered office at 70 route d'Esch, L-1470 Luxembourg,

here represented by Vivian Walry, manager, residing in Luxembourg.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Varanassi S.àr.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

## 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company.

## 3. Object.

- 3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including,



without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

- 3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favor or relate to its object.

#### 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

#### 5. Capital.

- 5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### 6. Shares.

- 6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- 6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties. In case of plurality of shareholders, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

## 7. Board of managers.

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).
  - 7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

## 8. Powers of the board of managers.

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

### 9. Procedure.

- 9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.
- 9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.



- 9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.
- 9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.
- 9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- **10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.
- **11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### 12. Powers and Voting rights.

- 12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.
- 12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.
- 12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

## 13. Form - Quorum - Majority.

- 13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- 13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.
- 13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

## 14. Accounting year.

- 14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.
- 14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.
  - 14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### 15. Allocation of profits.

- 15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
- 15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

# 16. Dissolution - Liquidation.

- 16.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.
- 16.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.



17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

## Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2011.

## Subscription - Payment

Thereupon, Wise Management S.àr.I., prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all twelve thousand five hundred (12,500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately eight hundred fourty Euro (EUR 840).

#### Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

Wise Management S.àr.I., prenamed

2. The registered office of the Company is set at L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,

#### A COMPARU

Wise Management S.àr.I., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

Ici représentée par Vivian Walry, gérant, demeurant à Luxembourg.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**1. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Varanassi S.àr.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

# 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.



- 3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.
- 3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

#### 4. Durée.

- 4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

#### 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### 6. Parts sociales.

- 6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
  - 6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

## 7. Conseil de gérance.

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat.
  - 7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

#### 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

#### 9. Procédure.

- 9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut



aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

- 9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.
- 9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.
- 9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.
- 9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.
- **10. Représentation.** La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.
- 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### 12. Pouvoirs et Droits de vote.

- 12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
- 12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

## 13. Forme - Quorum - Majorité.

- 13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.
- 13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- 13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

### 14. Exercice social.

- 14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.
  - 14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

# 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

## 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.



- 16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.
  - 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Wise Management S.àr.l., représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entièreté du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ huit cent quarante Euros (EUR 840).

### Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Wise Management S.àr.I., préqualifiée,

2. Le siège social de la Société est établi à L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: WALRY, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 8 février 2011 REM 2011 / 172. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 22 février 2011.

Référence de publication: 2011026443/336.

(110031859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

## DD Publishing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.316.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011045818/10.

(110051668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

#### GloBull Investment and Development Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.344.

Les comptes annuels au 30 avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GloBull Investment and Development Management S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011045864/11.

(110051574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2011.



## Héritiers Jules Fischer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 53.627.

L'an deux mille dix, le vingt neuf décembre,

Par devant nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Héritiers Jules Fischer S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 53.627, ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1 <sup>er</sup> (ci-après la «Société»), constituée suivant un acte de Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, agissant en remplacement de son collègue empêché le notaire soussigné, en date du 30 décembre 1995, publié au Mémorial C numéro 167 du 3 avril 1996, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée est déclarée ouverte à 14.20 heures sous la présidence de Monsieur Jeff FELLER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, (le «Président»), qui désigne comme secrétaire Madame Cristiana SCHMIT, employée demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster. Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

## Ordre du jour

- 1. Constat que Immo-de Verband S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.158, ayant son siège social à L-2411 Luxembourg, 1-3, Frédéric-Guillaume Raiffeisen (ci-après la «Société Absorbante»), constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 3 janvier 2008, publié au Mémorial C numéro 605 du 11 mars 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 3 janvier 2008 et publié au Mémorial C numéro 830 le 4 avril 2008, est l'actionnaire unique de la Société (ci-après également la «Société Absorbée»).
- 2. Examen et approbation, sur présentation des documents prescrits par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), du projet commun de fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante arrêté par acte du notaire soussigné en date du 16 novembre 2010, publié au Mémorial C numéro 2529 du 22 novembre 2010, modifié par acte du 18 décembre 2010, publié au mémorial C numéro 2551 du 24 novembre 2010.
- 3. Décision de fusionner la Société Absorbée par voie d'absorption par la Société Absorbante en conformité avec l'article 278 et suivants de la Loi sans émission d'actions nouvelles de la Société Absorbante, étant entendu que (i) toutes les actions de la Société Absorbée seront annulées suite au transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée, rien excepté, ni réservé, au jour de la réalisation de cette fusion entraînant la dissolution automatique de la Société Absorbée, laquelle dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation, et
  - (ii) la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 30 novembre 2010.
- 4. Reconnaissance que la fusion sera définitivement réalisée suite à la décision concordante par l'actionnaire de la Société Absorbante.
  - 5. Délégation de pouvoirs.
  - 6. Divers.
- (ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- (iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.
- (iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.
- (v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale CONSTATE que la Société Absorbante est devenu l'actionnaire unique de la Société Absorbée en vertu d'un contrat de cession daté du 15 novembre 2010.



#### Deuxième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE d'approuver, après examen des documents prescrits par l'article 267 de la Loi, le projet commun de fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante arrêté par acte du notaire soussigné en date du 16 novembre 2010 et publié au Mémorial C numéro 2529 du 22 novembre 2010, modifié par acte du 18 décembre 2010, publié au mémorial C numéro 2551 du 24 novembre 2010.

#### Troisième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE de fusionner la Société Absorbée par voie d'absorption par la Société Absorbante en conformité avec l'article 278 et suivants de la Loi sans émission d'actions nouvelles de la Société Absorbante, étant entendu que (i) toutes les actions de la Société Absorbée seront annulées suite au transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée, rien excepté, ni réservé, au jour de la réalisation de cette fusion entraînant la dissolution automatique de la Société Absorbée, laquelle dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation, et (ii) la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 30 novembre 2010.

## Quatrième résolution

L'assemblée générale RECONNAIT que la fusion sera définitivement réalisée suite à la décision concordante par l'assemblée générale des actionnaires de la Société Absorbante.

L'assemblée générale RECONNAIT de surcroît que la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 30 novembre 2010.

### Cinquième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE de déléguer tous pouvoirs à (i) deux administrateurs de la société Olos Management S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.333, et ayant son siège social à L-2370 Howald (Hesperange), 1, rue Peternelchen, Grand-Duché de Luxembourg, agissant conjointement, et (ii) un administrateur de la société Olos Management S.A., précitée, agissant conjointement avec soit Monsieur Daniel Gillard, demeurant professionnellement à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser, soit Monsieur Marc Streibel, demeurant professionnellement à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser, pour faire tout ce qui est nécessaire ou utile en vue de la mise en oeuvre des résolutions précédentes, y compris la passation de tous les actes nécessaires au transfert d'actifs et de passifs tels que décidés en vertu des susdites résolutions.

#### Déclaration

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la Loi l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société Absorbée et du projet commun de fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante.

## Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites du présent acte sont estimés à 1.450,- EUR.

Dont acte fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: Jeff FLERR, Cristina SCHMIT, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 janvier 2011 Relation GRE/2011/165. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

## POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 21 février 2011.

Référence de publication: 2011026268/99.

(110031741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

# Gravity Sport Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 137.503.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour la société Signature

Référence de publication: 2011045868/11.

(110051854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2011.

## HSBC Private Bank Management Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 135.224.

## DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of the month of December Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There Appeared:

Sébastien Moies, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the "Proxy") acting as a special proxy of HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A., a société anonyme, having its registered office at 16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg (the "Principal"),

by virtue of a proxy under private seal given on 24 December 2010 which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Proxy declared the following and requested the notary to act that:

- I. HSBC Private Bank Management Services (Luxembourg) S.A. (the "Company"), having its registered office at 16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 135 224, has been incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, on 18 December 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations on 8 February 2008. The articles of association of the Company have been amended by notary deed, on 23 September 2010, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations on 30 October 2010;
- II. The Principal is the sole owner of one hundred and twenty-five (125) registered shares with no par value each representing the entire outstanding share capital of the Company;
  - III. The Principal declares that he has full knowledge of the financial standing and position of the Company;
- IV. The Principal as the sole shareholder makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company and assumes the function of the liquidator;
- V. The Principal declares that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and the Principal acknowledges that he will assume all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, and the Principal declares that consequently the liquidation of the Company is completed;
- VI. The Company authorises the Principal and any authorised officers of the Principal to sign such other documents and deeds that may be required to dissolve the Company.
- VII. The Principal gives discharge to all directors and the statutory auditor of the Company in respect of their mandate up to this date;
  - VIII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled; and
- IX. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at the registered office of HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A. at 16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed with me, the undersigned notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

## Suit la traduction du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-neuvième jour du mois de décembre

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Sébastien Moies, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Mandataire");

agissant en sa qualité de mandataire spécial de HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A., une société anonyme ayant son siège social au 16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg (le "Mandant");



en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 24 décembre 2010 laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandataire a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I. HSBC Private Bank Management Services (Luxembourg) S.A. (la "Société"), ayant son siège social au 16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 135 224, a été constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, prénommé, en date du 18 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations le 8 février 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte notarié, le 23 septembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations le 30 octobre 2010;

II. Le Mandant est le seul propriétaire de cent vingt-cinq (125) actions nominatives sans valeur nominale chacune, représentant l'entièreté du capital émis de la Société;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance de la situation financière et de l'état financier de la susdite Société;

IV. Le Mandant en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société et assume la fonction de liquidateur;

V. Le Mandant déclare que le passif de la Société a été apuré et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société et reconnaît qu'il sera tenu des obligations (s'il y en a) de la Société après sa dissolution et le Mandant déclare en conséquence que la liquidation de la Société doit être clôturée;

VI. La Société autorise le Mandant, ainsi que les délégués du Mandant dûment autorisés, à signer les documents et actes pouvant être requis pour dissoudre la Société.

VII. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au réviseur d'entreprises de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VIII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société;

IX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A. au 16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: S. MOIES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2011. Relation: LAC/2011/1252. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 février 2011.

Référence de publication: 2011026273/86.

(110031699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

## GAM S.A. General Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 139.748.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2011045870/11.

(110051686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

## Keythong International Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 135.965.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Signature Mandataire

Référence de publication: 2011045900/11.

(110051816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

## InolTech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 156.811.

In the year two thousand and eleven, on the fourth day of February.

Before Maître Roger ARRENSDORFF, notary public residing in Mondorf-Les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

- 1. Daniil GORDIJENKO, consultant, residing in 1339 GW Almere, Regenboogweg 104 (The Netherlands);
- 2. Dionis GORDIIENKO, bank employee, residing in 08150 Boyarka, Lycenko Str. 92 (Ukraine);
- 3. Viacheslav GORDIIENKO, consultant, residing in 04212 Kiev, Timoshenka Str. 4a (Ukraine),

shareholders of the company InolTech S.à r.l., having its registered office in L-5367 Schuttrange, 117, rue Principale, registered with R.C.S. of Luxembourg under the number B 156.811, incorporated by a deed enacted on 15 <sup>th</sup> November, 2010, by Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 113 of 20 <sup>th</sup> January, 2011.

The appearing parties sub 2. and 3. here represented by Daniil GORDIJENKO, prequalified, by virtue of two proxies given on 3 <sup>rd</sup> February, 2011,

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties take the following resolutions:

First resolution

They decide to transfer the registered office from Schuttrange to Luxembourg, and then to modify the first paragraph of the article 3 of the statutes as follows:

" Art. 3. First paragraph. The registered office of the Company is established in Luxembourg."

Second resolution

The registered office is established in L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

Nothing else being on the agenda, that meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

## Suit traduction française du texte ci-dessus:

L'an deux mille onze, le quatre février.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

- 1. Daniil GORDIJENKO, consultant, demeurant à 1339 GW Almere, Regenboogweg 104 (Pays-Bas);
- 2. Dionis GORDIIENKO, employé de banque, demeurant à 08150 Boyarka, Lycenko Str. 92 (Ukraine);
- 3. Viacheslav GORDIIENKO, consultant, demeurant à 04212 Kiev, Timoshenka Str. 4a (Ukraine),

associés de la société InolTech S.à r.l., avec siège social à L-5367 Schuttrange, 117, rue Principale, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B156.811, constituée suivant acte du notaire Carlo WERSANDT de Luxembourg en date du 15 novembre 2010, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 113 du 20 janvier 2011.

Les comparants sub 2. et 3., ici représentés par Daniil GORDIJENKO, susdit, agissant en vertu de 2 procurations sous seing privées lui délivrées en date du 3 février 2011,



lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire instrumentant et les comparants, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Les comparants prennent les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Ils décident de transférer le siège social de Schuttrange à Luxembourg et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts comme suit:

" Art. 3. Premier alinéa. Le siège social de la société est établi à Luxembourg."

Deuxième résolution

Ils fixent l'adresse de la société à L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: GORDIJENKO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 15 février 2011 REM 2011 / 203. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 22 février 2011.

Référence de publication: 2011026282/72.

(110031731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

# La Dame du Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue Jean-Baptiste Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 145.474.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 24 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°811 du 15 avril 2009.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Dame du Luxembourg S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011045906/15.

(110051973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

# Tasaco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 96.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011042870/9.

(110048521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck